



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 96365

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le risque important de contournement des dispositions que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre pour lutter contre les « escroqueries au *trading* » sur Internet. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a reçu plus de 12 000 plaintes sur le sujet en 2015, soit dix-huit fois plus qu'en 2011. Promettant des gains rapides d'argent ou des formations au *trading*, les *brokers* sont peu scrupuleux, non respectueux des règles de déontologie de l'AMF. Basés pour l'essentiel à Chypre, ils constituent la source première des plaintes reçues par l'AMF. De plus, les régies publicitaires ont souvent recours à des intermédiaires (des plateformes dites de *native advertising* et des places de marchés), ce qui complexifie encore davantage la traçabilité et la possibilité d'un contrôle sur le contenu des publicités mises en ligne par les *bad brokers*. Par conséquent, il demande au Gouvernement s'il entend prendre des mesures qui permettent effectivement de renforcer l'efficacité de la lutte contre les escroqueries au *trading* en ligne.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96365

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4941

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)